

# La Lettre Orée

N° 50 • Automne 2006



## ÉDITORIAL

## À la une

Les parlementaires réunis pour visionner un film très didactique « Une vérité qui dérange » dans lequel un ancien vice-président des États-Unis tire la sonnette d'alarme sur le changement climatique, le domaine de l'environnement et de la pollution qui augmente dans les préoccupations des Français (36 %, IFOP SOFRES - septembre 2006), les candidats à l'élection présidentielle qui ont tous un discours sur l'environnement, les financiers d'entreprise qui commencent à manipuler la tonne de carbone comme le dollar ou le yen : la conscience des enjeux est de plus en plus large, la demande d'actes de plus en plus forte.

De quoi enfin se réjouir, les phases de sensibilisation et d'explication commencent à porter leurs fruits. C'est désormais sur les moyens d'agir qu'il nous faut porter nos efforts. Et pour nous aider, nous devons mettre en avant les véritables réussites de ceux qui ont été les premiers à changer leurs comportements : les collectivités qui « achètent » autrement, les industriels qui ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre, les associations qui ont quitté le discours d'opposition pure pour devenir force de proposition, etc.

C'est dans cette perspective qu'Orée organise avec Valeurs Vertes le colloque sur « la décision politique et l'environnement », pour mieux décortiquer les rouages de la prise de décision politique, qui semble souvent ne pas aller à la vitesse que nécessitent les enjeux.

Sylvie BÉNARD,  
présidente de l'Association Orée

### 13<sup>es</sup> entretiens écologiques du Sénat



#### Environnement : Comment les politiques fondent-ils leur décision ?

Comment les élus peuvent-ils prendre une décision en matière d'environnement dans l'intérêt de tous ?  
Le politique ne peut certainement pas laisser les sociétés humaines affronter les conséquences du réchauffement climatique, de la raréfaction des ressources, de la concentration urbaine et de ses impacts sur le bien-être des populations sans anticiper et peser sur les décisions à prendre.  
Décider en matière d'environnement implique de faire des choix, savoir anticiper et accepter de prendre des risques pour un futur souhaitable mais aussi incertain. Mais sur quels éléments fonder ces choix en sachant qu'en matière d'environnement les décisions impliquent le long terme alors que la décision politique s'inscrit sur le court et le moyen terme ?

Comment aider les politiques à aboutir à une « décision éclairée » ?

Orée a été l'un des moteurs de cette démarche, décrite dans un guide *Le vademe-cum de la concertation locale*. Aujourd'hui, face à la crise de l'expertise environnementale en France - mise en lumière lors de notre colloque de 2005 - nos adhérents ont réfléchi à la création d'un « forum européen de l'expertise » pour un débat libre, indépendant et contradictoire.

Comment un élu peut-il appréhender un sujet aussi sensible que celui des OGM, dans un contexte international et européen qui n'est pas toujours en cohérence avec la réglementation nationale ou les décisions locales ?

Comment l'élu doit-il prendre en compte les conséquences sur l'environnement et l'aménagement du territoire de décisions dans le

## Comment les politiques fondent-ils leur décision en matière d'environnement ?

*La juxtaposition des niveaux décisionnels - international, européen, national - la complexité des textes réglementaires, les intérêts parfois divergents de pouvoirs sectoriels, rendent la tâche de l'élu comme celle de l'expert difficile.*

cadre du plan local d'urbanisme (PLU) ou du schéma de cohérence territoriale (SCOT) impliquant des investissements lourds et des équipements structurants sur 20/30 ans alors qu'il a généralement un mandat qui peut l'amener à privilégier des choix de court terme ? La vraie question qui se pose alors est celle de sa responsabilité de décideur.

Il doit donc s'appuyer sur des experts ; certes, ces derniers ne peuvent pas répondre pleinement au concept de « durabilité » que pose l'intégration des activités humaines dans leur environnement. Par contre leurs contributions peuvent être cruciales pour informer, poser les problèmes et évaluer les implications.

De quelle aide aux décisions l'élu dispose-t-il réellement pour exercer ses responsabilités d'élu ?

« La politique est l'art d'organiser la société ». On attend du politique qu'il parle vrai, en expliquant les défis du 21<sup>e</sup> siècle.

Une action ambitieuse et volontariste est plus que jamais nécessaire pour répondre aux enjeux environnementaux. Parce que ces enjeux supposent la mobilisation coordonnée de chacun, parce qu'il s'agit de modifier des comportements humains par le levier de la prise de conscience, Orée s'implique avec l'ensemble des acteurs de la société pour avancer en commun. Organisé avec Valeurs Vertes dans le cadre des 13<sup>es</sup> Entretiens écologiques du Sénat, le colloque « Comment les politiques fondent-ils leurs décisions en matière d'environnement ? » tentera d'apporter des réponses claires à ces questions.

Nadia LOURY, déléguée générale

## 13<sup>es</sup> entretiens écologiques du Sénat

Colloque

Orée/Valeurs Vertes

lundi 16 octobre 2006

Palais du Luxembourg  
Salle Médicis



**Environnement :**  
**Comment les politiques fondent-ils leur décision ?**

### Le partage des responsabilités en matière d'environnement (1<sup>re</sup> table ronde)

► **Hélène Blanchard,**  
*vice-présidente chargée de l'environnement de la région Rhône-Alpes*

Le partage des responsabilités en matière environnementale est très directement lié à la répartition des compétences. Or, le brouillage des compétences renforce en conséquence la dilution des responsabilités des élus locaux. A défaut d'une définition juridique stricte de sa responsabilité, susceptible de donner une sécurité juridique suffisante à ses décisions, l'élu doit revenir à une conception morale de sa responsabilité, incité par le principe de précaution et l'exigence de l'intérêt général.

► **Gérard Poujade,**  
*maire du Sequestre (81)*

Pour impliquer les différentes parties prenantes dans nos prises de décision en matière d'environnement, nous avons créé :  
– un conseil communal du développement durable (environ 45 membres) dont l'objet principal est le suivi de l'agenda 21 communal,

- cinq comités consultatifs de dix à quinze personnes autour de chaque membre du bureau municipal,
- un groupe de travail est généralement associé à une fiche action,
- nous avons également créé des comités de pilotage associant experts et citoyens pour favoriser les échanges lors du traitement de questions particulières (HQE, urbanisme).

La difficulté principale liée à un tel mode de prise de décision est le temps. Faire participer les citoyens implique de consacrer beaucoup plus de temps à la population, et aux instances de participation.

Les instances associatives sont, quant à elles, représentées (pour partie) au sein des comités consultatifs. De plus, toutes les associations sont rencontrées, en dehors de leurs assemblées générales, courant février avant le budget municipal pour évoquer le projet annuel. Ce qui permet de rendre cohérents et concourants les objectifs associatifs et publics.

► **Patricia Savin,**  
*Avocate associée du cabinet d'avocats conseils Savin Martinet Associés*

En matière de responsabilité environnementale comme sur beaucoup d'autres sujets, le mode de gouvernance politique est le plus souvent réactif et suit l'intervention d'« accidents ». Ainsi, le volet « risque technologique » de la loi du 30 juillet 2003 a entendu tirer les enseignements de « l'affaire » Métaleurop (fort passif environnemental lié à la pollution des sols), ainsi que de « l'affaire AZF » (accident majeur à proximité d'habitations).

Or, cette gouvernance réactive et à court terme peut conduire à des conflits de normes et à une faible lisibilité et prévisibilité du droit.

Pour pallier cette conséquence consubstantielle à ce mode de gouvernance, les décideurs politiques s'appuient de plus en plus sur la notion de responsabilité dite « objective », qui permet de caractériser l'obligation d'indemnisation par l'auteur du dom-

mage environnemental causé, même en l'absence de faute de sa part. C'est ainsi à rebours et par effet moratoire que se développe également la responsabilité de l'Etat lui-même pour carence fautive dans la mise en œuvre effective d'une réglementation environnementale pertinente.

Se pose dès lors vraiment la question du bon mode de gouvernance environnementale afin d'éviter que le système juridique secrète lui-même son propre poison immobilisant.

La prochaine rencontre du

**FORUM DES ENTREPRISES  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

se tiendra le jeudi 26 octobre 2006 de 14 h à 18 h  
au ministère de l'Écologie  
et du Développement durable.

Cette rencontre s'intéressera à l'évolution de l'achat public et à ses nouveaux outils (code des marchés publics, projet de plan national d'action pour des achats publics durables, partenariats public-privé...).

Renseignements et pré-inscription :  
forumentreprisesdd@ecologie.gouv.fr

## Les moyens d'information (2<sup>e</sup> table ronde)

► **Ghislaine Hierso,**  
*directrice des relations institutionnelles,  
Veolia Propreté, Secrétaire générale d'Orée*

Veolia Propreté a souhaité être partenaire de ces entretiens écologiques du Sénat sur la décision des politiques en matière d'environnement car plus que jamais les entreprises industrielles, les collectivités locales et l'ensemble des parties prenantes sont confrontés à des enjeux majeurs : amélioration de la performance économique et sociale, tout en s'assurant du respect de l'environnement, de la préservation des ressources et de la recherche permanente de la sécurité des personnels, des citoyens et des installations.

Nous évoluons dans un environnement si complexe que toute décision en la matière ne peut et ne doit être ignorée par aucun acteur qu'il soit public ou privé.

Malheureusement, la récente actualité de l'affaire du bateau « Probo-Koala » (sans préjuger des décisions de justice) nous fait prendre conscience de l'impact et des conséquences dramatiques sur la vie humaine, la protection de l'environnement et la santé humaine que des décisions inconsidérées de certains acteurs peuvent avoir.

L'environnement s'impose comme un enjeu à part entière et est une vraie priorité...

L'augmentation des prix de l'énergie, la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre, la rareté des ressources, consommer moins d'eau, valoriser la matière et la recycler dans les meilleures conditions économiques, sociales et environnementales sont autant de challenges que nous nous devons de prendre tous en main.

► **Marcel Deneux,**  
*Sénateur de la Somme*

Juxtaposer dans une même phrase les termes décision politique et environnement, c'est déjà, en posant le problème, le résoudre à demi. C'est suggérer que le politique est à l'écoute de l'environnement et espérer que l'environnement le lui rendra bien, se laissant façonner par le politique. S'agit-il là d'une double fiction ou d'un idéal à deux faces ?

Pour avoir réalisé un rapport et un cd-rom sur les changements climatiques en 2100 au sein de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (O.P.E.C.S.T.), je puis témoigner de la nécessité, de l'intérêt comme de la difficulté d'inlassablement informer, convaincre, répéter, ressasser, en un mot éduquer sur ce thème. Tel est le devoir du politique auprès de tous les publics, en tout point de la planète... et pour longtemps.

Évidemment, le rythme, prévisible, saccadé et bref des échéances politiques correspond mal à celui, surprenant, ample et éternel des changements climatiques. Le message de l'alerte climatique dérange, les solutions ennui et coûtent mais l'opinion attend du politique qu'il soit la vigie de l'avenir, l'inventeur de pistes nouvelles, d'autant plus lorsque la route, tantôt inondée tantôt desséchée, gèle ou brûle hors de saisons.

Mieux les politiques comprendront l'environnement, plus la décision politique rencontrera les attentes des individus et des peuples, soucieux de l'existence des générations futures. Voilà l'inéluctable débat auquel chacun est convié ; voilà de puissantes raisons d'agir donc d'espérer.

## Valeurs Vertes

« Depuis 14 ans Valeurs Vertes a su rester un magazine indépendant au

service du développement durable, une idée qui nous semble porter les espoirs du 21<sup>e</sup> siècle.

Nous avons fait tomber bien des cloisonnements pour imaginer ce que pourrait être un monde au futur qui soit environnemental et économique, viable et séduisant.

Depuis plus de 7 ans nous organisons trois fois par an, sous le haut patronage du président Christian Poncelet, les « Entretiens écologiques du Sénat Valeurs Vertes » avec des partenaires et des intervenants venus de tous les horizons sur des sujets d'actualité apportant aux débats un éclairage pragmatique et original.

Valeurs Vertes est vendu en kiosques tous les deux mois et par abonnement.

Ses lecteurs sont des dirigeants de grandes entreprises, des PME-PMI, des ingénieurs, des directeurs de communication, du marketing, technique, des élus, des hauts fonctionnaires, des étudiants, des gestionnaires de fonds, des particuliers, etc.

C'est grâce à votre soutien, abonnements et publicités, que nous avons réussi à défendre le développement durable, seul futur possible pour un monde qui ne souhaite ni retour archaïque, ni progrès délirant.

Danielle NOCHER,  
Directrice de la publication  
et de la rédaction

# Vers de meilleures pratiques de transport et de logistique

Le guide Performances environnementales des pratiques de transport et de logistique, dernier né de la collection des titres *Orée* est sorti ! A l'instar des autres publications *Orée*, ce guide se veut un outil pragmatique tout en repositionnant contexte et enjeux.

Il propose des contenus à double vocation de sensibilisation et de mise en pratique accompagnant ainsi les acteurs des secteurs du transport et de la logistique vers de

nouvelles perceptions des problématiques et dans l'appropriation de procédés plus performants.

Fruit des réflexions menées dans le cadre du groupe de travail « Transport de marchandises, logistique et environnement », et réalisé avec le soutien de Voies navigables de France, La Poste et l'ASLOG (Association française pour la logistique), le guide présente une vingtaine de retours d'expériences qui sont autant d'exemples à l'usage des entreprises et collectivités souhaitant améliorer leur système logistique et en limiter l'impact sur l'environnement.



## Les modes de consultation et de concertation

(3<sup>e</sup> table ronde)

### ► Sébastien Genest, Président de France Nature Environnement

Si l'État peut s'enorgueillir du foisonnement des initiatives favorisant la démocratie participative, il convient néanmoins de s'interroger sur l'attractivité, le poids et l'efficacité réels des mesures existantes. Souvent gourmandes en énergie, les méthodes actuelles de consultation peuvent se révéler contre-productives et conduire les citoyens à rejeter toute forme de participation à la décision publique. L'exemple du débat public sur le nucléaire a révélé certaines limites en intervenant a posteriori. Or, la consultation est bénéfique dans la mesure où elle donne lieu à une vraie prise en considération des remarques et oppositions des citoyens et ce, à l'amont des prises de décision.

La concertation est, quant à elle, une mesure de confrontation constructive pour faire émerger des solutions positives. Mais l'absence d'instances adaptées, la crainte de l'inconnu et d'être dépossédé d'un pouvoir de décision freinent les initiatives.

Sur la base d'exemples positifs, il s'agit désormais de rénover, de réformer les modes de consultation et de concertation existants pour tendre vers une plus grande efficacité de ces processus et trouver des mesures acceptables et appropriables par tous.

### ► Alain Audoubert, Maire de Vitry-sur-Seine (94)

L'élaboration du projet de ville/projet de vie et du Plan local d'urbanisme de Vitry-sur-Seine ont été l'occasion d'approfondir une démarche engagée depuis fort longtemps pour le développement durable impliquant développement économique, social et culturel de la ville. Cela dans un contexte urbain en proximité de Paris. Le Plan d'aménagement et de développement durable, le Plan de déplacements urbains, le Plan local de l'habitat lui-même ont traduit nos préoccupations à partir d'un constat complet, d'un état des lieux précis, nos implications intercommunales, départementales et régionales. Le PLU a d'ailleurs comme c'est la règle reçu l'avis et les remarques des autres collectivités et partenaires. Le PLU adopté en juin dernier fixe les règles des interventions urbaines en prenant en considération l'environnement

de tous, la qualité de vie, l'impact de l'activité humaine pour préserver l'avenir et les conditions de vie des générations futures.

Les habitants ont été comme nos partenaires institutionnels, les entreprises, associés à cette démarche d'élaboration : réunion des comités de quartier, assemblées générales de quartiers, réunions thématiques, expositions, ont ponctué ce parcours sur trois ans. Un large consensus s'est ainsi dessiné qui va nous permettre à présent de consulter et d'informer sur des projets précis, des dispositifs de ZAC, d'entrer dans l'opérationnel.

Il n'est pas toujours aisé de concilier des intérêts particuliers en tel endroit et l'intérêt général, ni de faire respecter la réglementation, d'imposer à l'initiative privée des directives ou des souhaits qui sont les nôtres ou ceux de riverains, en matière d'esthétique, d'insertion d'un bâti dans le cadre environnant, et surtout des économies d'énergie et de ressources non renouvelables. Pour sa part la Ville intègre celles-ci dans ses projets d'équipement, son parc automobile électrique, ses plans annuels d'éclairage public, d'assainissement, de fleurissement ou d'extension de ses espaces verts.

Le nouveau centre municipal de santé, comme la crèche que nous venons d'inaugurer, comme les immeubles construits tant par l'OPHLM que la SEMISE, répondent désormais aux critères HQE.

Ainsi nos pratiques de dialogue aboutissent le plus souvent à la prise en compte des remarques formulées et de plus en plus à une conception durable de la ville partagée.

Je l'ai déjà évoqué avec les structures participatives locales mais bien évidemment les associations y sont associées et des réunions organisées autant que de besoin pour présenter des études, un projet, recueillir des expertises. Je pense aux commissions d'usagers des services publics locaux, à la commission locale d'information sur l'environnement qui donnent régulièrement leur avis sur les risques industriels et la prévention. La démocratie participative s'exerce au quotidien et constitue une aide précieuse à la décision des élus.

Pour aller plus loin, rendez-vous sur le site [www.oree.org/publications/transport.html](http://www.oree.org/publications/transport.html)

Des outils complémentaires vous seront proposés pour la mise en œuvre de meilleures pratiques.

## Suivi et évaluation des décisions (4<sup>e</sup> table ronde)

### ► Dominique Viel, Contrôleur général économique et financier au ministère des finances

Traditionnellement, l'évaluation mesure l'efficacité et l'efficience d'une stratégie ; elle permet aussi de vérifier, dans la durée, la pertinence des objectifs retenus, de même que leur compatibilité avec une vision plus globale.

Ainsi, les énergies renouvelables ont longtemps été considérées comme des énergies

structurellement écologiques. Or, comme je le montre dans *L'écologie de l'apocalypse*, (Editions Ellipses, septembre 2006), il ne faut pas se limiter, par exemple pour le CO<sub>2</sub>, à mesurer le volume des émissions lors de l'utilisation d'une énergie donnée. Il faut au surplus y additionner les émissions occasionnées par la production, la transformation et le transport de celle-ci. C'est ce total qui permet une comparaison significative entre énergies, qu'elles soient alternatives ou conventionnelles.

En ce qui concerne les biocarburants, l'évaluation devrait également considérer l'impact de leur développement sur les utilisations concurrentes de la ressource végétale, comme l'alimentation des hommes ou du bétail (faute de quoi, l'on risque d'emprunter de fausses pistes débouchant sur des impasses coûteuses). De telles démarches systémiques permettent d'améliorer la qualité des décisions prises.



Orée partenaire du 22<sup>e</sup> Salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement Pollutec 2006 – Lyon Eurexpo • 28 novembre > 1<sup>er</sup> décembre 2006

À vos agendas, dès à présent, pour noter la rencontre annuelle des professionnels de l'environnement :

>> Rendez-vous sur le stand Orée : stand X 89 - Hall 6  
Secteur Institutionnel Hall 6

Les animations proposées par Orée :

- Un plateau TV :  
**LA DÉCISION POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT :  
LA PLACE DE L'EXPERTISE**

Mardi 28 novembre de 17 h à 17 h 30

- Un forum :  
**PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES  
DES PRATIQUES DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE**

Forum B – vendredi 1<sup>er</sup> décembre de 12 h 30 à 13 h 15

- Et pendant toute la durée du salon : retrouvez chaque jour sur le stand Orée, une présentation des activités de l'association et de ses groupes de travail.

Pour en savoir plus > [www.oree.org](http://www.oree.org)

### Le thème du développement durable omniprésent à Pollutec

Quelque 2 500 exposants et plus de 65 000 visiteurs, industriels ou responsables de collectivités locales sont attendus du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre à Pollutec.

Ce grand rendez-vous international offrira comme toujours un panorama unique de solutions dans tous les domaines environnementaux : eau, déchets/recyclage, air, énergies - en particulier renouvelables - sites et sols pollués, prévention et gestion des risques, santé et environnement...

Le thème du développement durable sera cette année omniprésent sur le salon. Une soixantaine de conférences ou débats lui seront consacrés, mais aussi un *Espace produits et développement durable*, présen-

## PARTENARIAT

tant des produits et services assimilés à des achats éco-responsables, 3 grands prix valorisant des initiatives exemplaires, dont les 3<sup>es</sup> Trophées de l'Eco-conception des stands, et bien sûr de nombreuses innovations.

Renseignements et programmes : [www.pollutec.com](http://www.pollutec.com)



### « Achats Responsables et Eco-Conception »

Le FIDAREC s'inscrit comme une démarche délibérément transversale, dans l'objectif de créer un « **marché responsable** » par la mise en œuvre de modes de production et de consommation responsables c'est-à-dire respectueux de ce qu'on désigne comme la **Responsabilité 3E = Ecologique, Ethique, Equitable**

Cela appelle un partenariat ouvert et innovant, où chaque acteur trouve sa place et assume sa responsabilité. Il s'agit donc de favoriser le dialogue entre les acteurs incontournables de cet enjeu planétaire sur les territoires régionaux.

« **Dialogues pour créer un marché responsable** », avec un FIDAREC en 4 volets :

- 1 - une plate-forme permanente sur Internet avec les « Ateliers de projets » et des outils collaboratifs innovants.
- 2 - un forum mobilisateur, rencontre annuelle pour faire le point, évaluer les « Ateliers de projets » et établir un plan d'action annuel.
- 3 - un programme de formation, d'information, de sensibilisation.
- 4 - un cycle de conférences pour échanger et débattre

La prochaine rencontre annuelle internationale se déroulera lors du Salon Pollutec 2006 à Lyon, les 28 et 29 novembre prochains

• Contacts :

Michel Mombrun/Tima GROS/Cyrille Leforestier

Association Objectif21

Tél. : 00 33 (0)1 40 36 22 10

[timagros@objectif21.org](mailto:timagros@objectif21.org)

[www.objectif21.org/fidarec.html](http://www.objectif21.org/fidarec.html) et [www.fidarec.org](http://www.fidarec.org)



avec



© Eric Nocher

## Christian Brodhag, délégué interministériel au développement durable

**C**hristian Brodhag, délégué interministériel au développement durable, s'est vu attribuer en juillet 2004, les missions d'animation et de coordination de l'action de l'ensemble des administrations de l'Etat en faveur du développement durable.

**À l'occasion du colloque, il nous livre son point de vue sur l'évolution des moyens dont disposent les politiques pour établir leur décision en matière d'environnement.**

*Orée – En 2003 était adoptée la Stratégie nationale de développement durable. Un rapport d'avancement a été publié en juillet dernier. Les politiques se sont-ils, selon vous, appropriés ce texte ?*

*Christian Brodhag –* Oui, le programme d'action de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) touche de nombreux domaines, et c'était une première étape fondatrice. En faisant un rapport d'avancement le gouvernement démontre qu'il ne s'agit pas seulement de mots mais d'actes concrets. Nous avons en juin dernier engagé près de 85 % des actions prévues en juin 2003.

Dans l'avenir, et pour la révision de la stratégie, il faudra approfondir notamment par une déclinaison de cette stratégie dans chaque ministère et chaque établissement public. Mais il faudra aussi élargir, pour que les différents acteurs : entreprises, collectivités, associations, syndicats... soient aussi porteurs de la SNDD. Aujourd'hui cette stratégie est trop celle de l'administration. Nous avons élaboré en coopération avec les collectivités locales un cadre de référence pour la mise en œuvre des Agendas 21 locaux, qui permet de décliner le développement durable au niveau des territoires.

*Orée – De quels moyens d'information et d'évaluation disposent réellement les politiques pour fonder leur décision en matière d'environnement ?*

*C.B. –* La Charte de l'environnement évoque dans son article 7 le droit de chacun à accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques.

Le rôle central est donné à l'IFEN (Institut français de l'environnement), qui organise et anime la collecte et le traitement des données sur l'environnement et les risques naturels et technologiques en vue de la production et de la diffusion de l'informa-

tion sur l'environnement. L'IFEN est aussi chargé de la coordination et de la transmission des informations à l'Agence européenne pour l'environnement dont le siège se trouve à Copenhague. Il doit sortir dans les jours qui viennent un volumineux rapport sur l'état de l'environnement en France qui présente l'état de l'environnement et des milieux, ainsi que les acteurs et les pressions exercées par les activités humaines sur notre environnement. C'est un véritable événement, car la précédente édition date de 2002.

La France n'a pas une grande tradition en matière d'évaluation des politiques publiques. Au titre de la politique de la qualité de la réglementation, le Premier ministre a demandé aux membres du Gouvernement d'accompagner tout avant-projet de loi d'une évaluation préalable qui inclut la mesure des impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Les futurs contrats de projets visent la neutralité carbone, c'est-à-dire les émissions de certains projets devront être compensées par d'autres projets en énergie renouvelable ou économie d'énergie. Cette approche implique aussi une évaluation des impacts.

*Orée – Le droit de l'environnement, et notamment le principe de précaution, peuvent-ils prévaloir sur les droits du marché ?*

*C.B. –* Nous disposons d'un arsenal législatif sur l'environnement important et en grande partie issu du droit européen. Le droit prime en général sur le marché. L'inscription de l'environnement dans la Constitution française consacre une réelle progression de l'environnement dans l'échelle des valeurs.

Le développement durable recommande de concilier la protection et la valorisation de l'environnement avec le développement économique et le progrès social. Il ne faut donc pas toujours les opposer. On voit aujourd'hui que de nombreux services écologiques sont valorisés sur le marché, et que l'environnement est à la base d'activités économiques et d'emplois.

Le marché même peut être utilisé pour réguler l'environnement. C'est le cas du marché des permis d'émissions de gaz à effet de serre. L'administration distribue des quotas. Les entreprises peuvent limiter leurs émissions à ces quotas, les dépasser en achetant sur le marché ce qui leur manque ou les vendre s'ils ont pu diminuer leurs émissions à un prix inférieur à celui du marché.